VILLE DE NOYELLES-GODAULT

NOTE SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif 2015 de la Commune de NOYELLES-GODAULT se traduit essentiellement de la façon suivante.

En section de fonctionnement :

Les dépenses réelles s'élèvent à 6 549 735,18 €.

Les charges à caractère général sont arrêtées à 2 391 802,13 et les charges de personnel et frais assimilés à 3 456 640,29 €.

La commune a fait, depuis 2014, un effort important en recrutant pas moins de neuf jeunes demandeurs d'emploi en contrat d'avenir, 23 intervenants pour assurer l'animation des élèves dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, 4 CUI supplémentaires et une archiviste en CDD pendant 9 mois. Ceci étant, la collectivité percevra en contrepartie une participation financière de l'Etat qui prendra en charges 75 % du coût salarial des emplois d'avenir.

La municipalité a également participé à une prise en charge partielle de la complémentaire santé des agents comme le prévoit la loi.

Du fait d'une reprise moins importante des intérêts courus non échus, les charges financières sont en diminution par rapport à l'année N-1 (- 36 000 €).

Le montant des recettes réelles égal à 7 340 376,51 € progressent malgré la baisse des dotations de l'Etat, du fait de recettes supplémentaires provenant des impôts et taxes.

L'excédent de fonctionnement s'établit à 2 029 58,65 €.

En section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à 1 056 093,92 €.

A ces dépenses, il faut ajouter les restes à réaliser pour 1 254 420 €.

Les recettes qui s'élèvent à 1 749 728,74 €, supérieures aux dépenses, génèrent un excédent d'investissement de 693 634,82 €.

Ce qui nous donne un besoin de financement de 560 785,18 € et un excédent de clôture de 1 468 273,47 €.

L'excédent de fonctionnement s'établissant à 2 029 58,65 € sera donc réparti et affecté comme ci-après : 560 785,18 € en section d'investissement au compte 1068 (recettes d'investissement) afin de couvrir le besoin total de financement et versement du solde au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour un montant de 1 468 273,47 €.